Vaud 24 heures | Lundi 11 juillet 2022

Interruption volontaire de grossesse

«Les Églises devraient se tenir du côté des femmes»

Après l'abrogation du droit à l'avortement aux États-Unis. l'éthicien Frank **Mathwig fait le point** sur la position de l'Église évangélique réformée de Suisse.

Lucas Vuilleumier Protestinfo

Jusqu'en Suisse, les femmes sont descendues dans la rue en réaction à la décision de la Cour suprême américaine de supprimer le droit constitutionnel à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Chez les chrétiens, la question divise. Explications avec Frank Mathwig, éthicien de l'Église réformée de Suisse (EERS).

La Cour suprême américaine a abrogé le droit constitutionnel à l'IVG datant de 1973. Quelle est votre réaction en tant qu'éthicien?

Ce jugement porte une atteinte massive aux libertés et aux droits de la personne. Il sert la stratégie de la morale conservatrice visant à restreindre le droit fondamental à l'intégrité physique et à une sexualité autodéterminée. Le juge conservateur Clarence Thomas réfléchit déjà d'ailleurs à haute voix au retrait du droit à la contraception, aux rapports sexuels consentis entre personnes de même sexe, aux droits des per-

sonnes LGBTQ+ et au mariage entre personnes de même sexe.

Quel est votre regard de théologien sur le caractère sacré de la vie voulue par Dieu, argument fondamental des partisans de cette abrogation?

La Cour suprême se montre suffisamment prudente pour renoncer à toute référence biblique en matière de procréation. D'un point de vue biblique, seul Dieu lui-même est sacré. Si les êtres vivants étaient sacrés, ils ne seraient plus du côté des créatures, mais du côté du Créateur. C'est pourquoi la théologie réformée s'oppose systématiquement à la divinisation de la vie. D'un point de vue biblique, la volonté de Dieu se manifeste dans son pouvoir sur la vie et la mort. Il n'en découle pas un principe d'action humaine, mais l'horizon sous lequel les êtres humains font face à la vie. Nous ne pouvons croire en un Dieu qui donne la vie que si nous acceptons de la même manière un Dieu qui la prend et en prive.

Quelle est la position de l'EERS au sujet de l'avortement?

En 1973 déjà, le Conseil de l'EERS (ndlr: ancienne FEPS) avait demandé une loi fédérale «qui reconnaisse la situation de détresse psychique et sociale d'une femme et lui ouvre la possibilité d'une IVG». Il a confirmé cette position en 1997 en ajoutant que la femme enceinte, respectivement le couple, devait pouvoir «prendre une décision de manière autonome et responsable» dans un délai déterminé. Dans la perspective «Nous ne pouvons croire en un Dieu qui donne la vie que si nous acceptons de la même manière un Dieu qui la prend et en prive.»



Frank Mathwig, éthicien de l'Église réformée de Suisse

de la votation populaire de 2002, il s'est en outre prononcé contre une obligation de consultation avant une IVG. C'est sur cette base aussi que le Conseil argumentait en 2012 en faveur du maintien de la prise en charge obligatoire des coûts de l'interruption de grossesse par l'assurance-maladie. L'EERS se rallie aujourd'hui encore à ces positions. En outre, selon la conception réformée, l'Église ne se place pas entre Dieu et les êtres humains en tant que gardienne de la morale. Au contraire, elle proclame l'Évangile et accompagne les personnes à travers ses services d'aumônerie, de diaconie et par la prière, afin que chacun et chacune puisse s'orienter librement selon la parole de Dieu.

La liberté de choix de la femme prime, donc?

Du point de vue de l'EERS, les femmes et les couples doivent avoir la possibilité de prendre et

d'assumer librement et sans pression extérieure une décision existentielle en toute responsabilité. La loi sur l'IVG n'est pas dirigée contre un enfant à venir, mais protège la femme enceinte dans sa constellation physique et psychique unique. On aurait beaucoup à gagner si les Églises se positionnaient enfin sans réserve du côté des femmes, afin de les aider à pouvoir rester aux côtés de la vie à naître.

Et que faire du sixième commandement biblique, «Tu ne tueras point»?

L'interdiction biblique de tuer présuppose des conditions sociales et politiques spécifiques dans lesquelles il est possible de faire la distinction entre les personnes (nées) qui commettent un acte et celles qui en sont victimes. Une critique de l'interruption de grossesse sur la base du sixième commandement n'est pas défendable pour deux raisons: premièrement, les hommes de la Bible ne comprennent pas la grossesse comme une relation entre la femme enceinte et le fœtus. Deuxièmement, cette relation ne remplit pas la condition d'un vrai rapport social ou politique. La grossesse crée un lien corporel indissociable. Ce qui peut paraître paradoxal, mais la relation de grossesse est trop intime pour le sixième commandement. Cela ne contredit évidemment pas l'idée de distinguer le fœtus de l'utérus et de le traiter comme s'il s'agissait d'un être humain avec lequel il existe une relation sociale. Mais une telle interprétation métaphorique ne peut pas être déduite de l'interdiction biblique de tuer.

Signé Lausanne



La démolition de l'immeuble du passage des Saugettes pour les travaux de la gare redonne une perspective inédite sur la perle de 1906 de la rue du Simplon 25.

Depuis les rails, on voit désormais le Simplon

Levez le nez

Quiconque a récemment pris le train à la gare de Lausanne s'est aperçu de la démolition, depuis fin 2021, de l'immeuble de la rue du Simplon 26, dont l'emplacement est destiné à une petite place des Saugettes au sortir de la gare métamorphosée. Mais d'ici là, le pendulaire peut déjà retrouver une perspective datant d'il y a un siècle, donnant sur le bâtiment en vis-à-vis, au numéro 25. Il faut dire qu'on le repère facilement, et ce pour deux raisons. D'abord parce qu'une verrue de béton et de verre est venue s'y appuyer dans les années 80. Mais surtout parce qu'il s'agit, pour la partie ancienne, d'une des réalisations les plus originales du quartier. Sa corniche peinte de motifs floraux, les balustrades géométriques massives soutenues par des consoles animées de têtes de caryatides aux cheveux flottants ou encore sa toiture percée de lucarnes guitardes presque casquées nous plongent au tournant du siècle, quand Lausanne se parait d'immeubles modernes qui rivalisaient pour se démarquer.

Un original signé Isoz

Celui-ci date de 1906 et porte la patte de Francis Isoz (1856-1910), père d'innombrables morceaux du patrimoine vaudois et lausannois. Architecte bien implanté, influent, on lui doit la transformation du château d'Ouchy, la maison Mercier, le gymnase du Bugnon, ainsi qu'une série d'immeubles mi-commerciaux mi-résidentiels. C'est le cas du numéro 25 de la rue du Simplon, à l'époque avenue du Simplon:

une bonne partie des superficies, rendues intéressantes par la construction du Lausanne-Ouchy, étaient dans les mains d'une certaine Société des Boulevards. Son but? Obtenir des plans d'aménagements favorables et ambitieux, à même de doter les coteaux de sous-gare de bâtiment élégants... et rentables. S'il faudra faire une croix sur les avenues à la parisienne, au début du

«Il s'agit, pour la partie ancienne, d'une des réalisations les plus originales du quartier.»

XXe siècle les immeubles, eux, poussent régulièrement entre les vergers et potagers. Francis Isoz avait déjà réalisé un immeuble de rapport au numéro 43, en 1897. Comme ses voisins, il est sage et rangé sous un toit à la Mansart. Mais, parfaitement capable de changer de style, l'architecte opte pour l'Art nouveau alors en vogue, toutefois teinté de références régionales et pittoresques. Les premiers occupants sont déjà installés en 1906. Il s'agit notamment de la maison Trüb et Cie, atelier d'imprimerie et de lithographie. À l'origine argovienne, l'entreprise connaît alors un certain succès dans la fabrication d'étiquettes, de cartes postales ou d'affiches vintage touristiques ventant les lacs ou les Alpes. Devenue Société de lithographie du Simplon, elle quittera son site historique pour gagner Denges en 1973. Erwan Le Bec

L'Échandole invite à apporter sa brique à l'édifice

Projet collaboratif

Le théâtre yverdonnois reprend le projet créé par l'artiste Jan Vormann il y a une dizaine d'années. Le concept? Boucher les failles des murs

Vous comprenez tout à coup que votre «London Bus» ramasse trop de poussière dans votre salon ou que la valeur sentimentale de la caserne des pompiers reçue quand vous aviez 10 ans a subitement chuté? L'Échandole a la solution pour vous débarrasser écologiquement de vos Lego.

Le théâtre yverdonnois invite tout un chacun à lui offrir les célèbres petites briques danoises dont il ne veut plus. Mais pour en faire quoi? Exporter à Yverdonles-Bains le projet «Dispatchwork», créé il y a une dizaine d'années par Jan Vormann, rapportait «La Région Nord vaudois» le 8 juillet. En deux mots, l'artiste franco-allemand propose de combler les fissures et autres interstices des murs avec ces pièces colorées.

Simple et efficace, le concept d'art visuel n'a pas laissé de marbre le directeur de l'Échandole. Sylvain Maradan y a même vu l'opportunité de mettre sur pied un projet collaboratif qui servira de fil rouge à la saison 2022-2023 de son théâtre. «On va ainsi restaurer le château qui nous abrite à notre manière», sourit l'administratrice Daniela Salazar, en clin d'œil aux importants tra-



L'administratrice de l'Échandole Daniela Salazar et la responsable du projet Lena Rossel testent «Dispatchwork» dans le couloir qui relie la tour au bar du théâtre. JEAN-PAUL GUINNARD

vaux dont l'édifice fait présentement l'objet. Le «Projet Lego» sera lancé le 10 septembre, en collaboration avec le Musée d'Yverdon. Ce jour-là, tous ceux qui le désirent pourront colmater les brèches situées sur la façade est du château. L'œuvre éphémère qui en résultera restera deux semaines en place.

S'imprégner des lieux

Et si l'initiative suscite des envies, il suffira de se rendre au théâtre tout au long de la saison pour apporter sa brique à l'édifice. «Voulu aussi comme une initiative inter-

générationnelle, il sera proposé en premier lieu lors des spectacles «famille» de la saison», relève Lena Rossel, responsable du suivi de cette opération.

Mais du travail, il y en a bien assez pour toute l'année dans le bar, dans la tour qui le jouxte, et dans la courette située à l'arrière de la scène. Tous les spectateurs pourront donc y consacrer quelques minutes. «C'est aussi une manière de les inviter à s'imprégner des lieux, à y passer plus de temps que la seule durée d'un spectacle», note Daniela Salazar.

Le projet se voulant durable, les briques ne seront pas collées, mais simplement intercalées dans les orifices des murs. Aujourd'hui, l'équipe de l'Échandole dispose d'environ 50 kilos de Lego, récupérés voilà une dizaine de jours dans un festival à Besançon (F). «Il est difficile d'évaluer combien il nous en faut. Plus on en reçoit, mieux c'est. Jan Vormann va du reste nous envoyer des pièces un peu moins classiques, qui permettent de suivre les formes irrégulières des trous dans les murs». précise Lena Rossel.

Frédéric Ravussin

Une voiture coupe la route à une moto à Rougemont

Circulation

Un touriste thaïlandais a fauché un motard en fin de matinée dimanche dans le Pays-d'Enhaut. Ce dernier est dans un état grave.

Un motard a été grièvement blessé dimanche peu avant 11h dans un accident de la route à Rougemont. Il a été fauché par une voiture circulant en sens inverse qui a obliqué à gauche. Le

blessé, un Espagnol de 53 ans domicilié dans le canton de Fribourg, a été héliporté par la Rega à l'Hôpital de l'Île, à Berne.

Le procureur de service a ouvert une enquête, a indiqué la police vaudoise. L'automobiliste à l'origine de l'accident est un touriste de nationalité thaïlandaise. Cet accident a nécessité l'intervention notamment de la gendarmerie bernoise, de la gendarmerie vaudoise et des pompiers de Château-d'Oex. ATS